



## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 25 octobre 2018

n° 183-18 C

**Objet : RD - Approbation du montant de la subvention 2018 allouée aux clubs sportifs concourant au rayonnement de l'agglomération et accomplissant des missions d'intérêt général**

- date de convocation le 19 octobre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-cinq octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Baldoph, centre socioculturel du Pré Martin, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 61

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Emmanuelle Andrevon
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet - Yvette Fetaz
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Challes-les-Eaux</b>	Julien Donzel - Daniel Grosjean
<b>Chambéry</b>	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Walter Sartori - Alexandra Turnar
<b>Cognin</b>	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemermet
<b>La Ravoire</b>	Frédéric Bret - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
<b>La Thuile</b>	
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Roचाix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Marc Chauvin à Daniel Roचाix - de Nathalie Colin-Cocchi à Christine Dioux - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Duperier à Annick Bonniez - de Marie-José Dussauge à Isabelle Rousseau - de Christian Gogny à Michel Dyen - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Marie Perrier à Jean-Pierre Fressoz - de Benoit Perrotton à Sylvie Koska - de Jean-Pierre Ruffier à Claudette Levrot-Virot - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet

• conseillers excusés : 10

Céline Barniaudy - François Blanc - Stéphane Bochet - Suzanne Boucher - Albert Darvey - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Luc Meunier - Dominique Pommatt - Damien Regairaz

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Conseil communautaire du 25 octobre 2018

délibération n° 183-18 C

objet **RD - Approbation du montant de la subvention 2018 allouée aux clubs sportifs concourant au rayonnement de l'agglomération et accomplissant des missions d'intérêt général**

David Dubonnet, vice-président chargé des équipements collectifs, sportifs, associatifs et des relations avec les clubs sportifs, rappelle que le dispositif « sport et rayonnement » s'inscrit dans une logique de complémentarité avec les subventions communales et non pas dans une logique de compétences transférées, la contribution financière de Grand Chambéry étant destinée à soutenir des clubs qui contribuent au rayonnement de l'agglomération et accomplissent des missions d'intérêt général.

### Rappel du cadrage actuel

Les modalités d'attribution des subventions aux clubs sportifs validées par délibérations du Conseil communautaire du 28 juin 2007, du 08 avril 2010 et du 26 septembre 2013 sont rappelées comme suit pour la saison 2018/2019 :

- affirmation du principe d'une enveloppe financière maximale, sur le budget 2018 pour l'année sportive 2018/2019, de 292 400 € (soit -5 % du réalisé 2017/2018 qui était de 307 800 €),
- affirmation du principe d'augmentation de la subvention lorsqu'un club monte d'une division selon des modalités à étudier au cas par cas,
- mise en place pour les autres clubs d'un système de répartition des subventions dans lequel les clubs sont solidaires les uns des autres,
- application de la règle de l'abattement de 30 %, uniquement en cas de rétrogradation au niveau immédiatement inférieur,
- sollicitation du Conseil communautaire pour approbation de l'intégration d'un nouveau club au dispositif et du montant de la subvention proposée. Celle-ci s'ajoute au montant total du dispositif afin de ne pas pénaliser les autres clubs déjà soutenus,
- versement de la subvention en deux temps :
  - o un acompte de 70 % garanti au dernier trimestre 2018,
  - o le solde de la subvention de 30 % sera soumis à l'atteinte par les clubs des objectifs de communication et de développement durable fixés par voie de convention avec Grand Chambéry. En cas de non-respect des engagements par le club, les conditions de non-versement du solde seront étudiées au cas par cas,
- capacité à justifier d'un dispositif de formation ambitieux répondant à une des conditions suivantes :
  - o avoir plus de 50 % de jeunes mineurs dans ses effectifs,
  - o être doté d'un centre de formation labellisé par la fédération de tutelle, mettre en place des actions de formation (école de glace, école de la discipline), faisant l'objet d'un conventionnement avec une collectivité territoriale soutenant le club.

### Proposition de versement des subventions aux clubs soutenus, au vu de leurs résultats sportifs 2017/2018

L'agglomération a été saisie d'une demande du Chambéry Savoie Football qui évolue en National 3, à un niveau éligible au dispositif. Si le club précédent, le SOC Football, était redevable de créances non recouvrées vis-à-vis de l'agglomération, le Chambéry Savoie Football est un nouveau club sur lequel on ne peut faire porter la responsabilité de mauvaise gestion de son prédécesseur. D'autre part, il n'est pas opposable dans son fonctionnement au regard des informations disponibles.

A ce titre, son intégration, comme nouveau club, est envisageable à hauteur de 5 000 €, somme qui s'ajoute à l'enveloppe financière 2018/2019 en vertu du cadrage du dispositif mentionné ci-dessus.

Concernant les 18 autres clubs, il convient de répartir le montant de 292 400 € selon les contraintes suivantes :

- une baisse de l'enveloppe globale de 5 % par rapport au réalisé 2017/2018, imputée à tous les clubs,
- une augmentation de la subvention du SOC Hockey sur Glace de 6 000 € du fait de sa montée en division 1, sans indexation de la minoration de 5 % applicable aux autres clubs.

Au constat des résultats sportifs de la saison 2017-2018 et du suivi réalisé pour chacun des clubs sportifs, le montant proposé de subvention à 19 clubs est le suivant :

Clubs	Subventions 2017/2018	Subventions 2018 - 2019	Observations
AEB Gym	4 000 €	3 700 €	Rappel du soutien accordé à l'occasion des évènements nationaux et internationaux par AEB Gym au Phare
Club de Boules de La Motte-Servolex	2 500 €	2 300 €	
Club Sports Glace	4 500 €	4 100 €	
Club Nautique CB	10 000 €	9 300 €	
CHAC (Tir à l'arc)	2 500 €	2 300 €	
Chambéry Cycliste Compétition	12 000 €	11 100 €	
Chambéry Escalade	10 000 €	9 300 €	
Chambéry Savoie Football		5 000 €	Nouvel entrant
Club des Chevaliers tireurs	1 000 €	900 €	
Chambéry Cyclisme Formation	20 000 €	18 500 €	
EAC Athlétisme	10 000 €	9 300 €	
Elan Chambérien	3 000 €	2 800 €	
Judo Club La Motte-Servolex	14 300 €	13 300 €	
SHBC La Motte-Servolex	23 000 €	21 300 €	
Ski club La Féclaz	14 000 €	13 000 €	
SOC Natation	15 000 €	13 800 €	
SOC Rugby	30 000 €	27 800 €	
SOC Hockey	22 000 €	28 000 €	Accession en Division 1
CSMBH	110 000 €	101 600 €	Versement par anticipation de 100 000 € en juillet, solde à verser de 1 600 €
<b>Total général</b>	<b>307 800 €</b>	<b>297 400 €</b>	

## **Etat des lieux des clubs ayant bénéficié d'un versement anticipé pour la saison 2017/2018**

Par délibération du 3 mai 2018, le CSMBH a bénéficié d'un versement anticipé de sa subvention d'un montant de 100 000 € afin de consolider sa trésorerie.

Cette opération s'avère nécessaire pour ce club dans la mesure où il est soumis à la validation de son budget prévisionnel par une instance de régulation de sa fédération.

**Vu** la délibération n° 093-07 C du Conseil communautaire du 28 juin 2007 approuvant le dispositif « sport et rayonnement »,

**Vu** la délibération n° 029-10 C du Conseil communautaire du 8 avril 2010 approuvant les modalités d'attribution des subventions aux clubs sportifs concourant au rayonnement de l'agglomération pour la saison 2010/2011,

**Vu** la délibération n° 101-13 C du Conseil communautaire du 26 septembre 2013 approuvant les modalités d'attribution des subventions aux clubs sportifs concourant au rayonnement de l'agglomération pour la saison 2013/2014,

**Vu** la délibération n° 066-18 C du 3 mai 2018 approuvant le versement anticipé de la subvention au CSMBH, pour la saison 2018/2019,

**Vu** l'avis de la commission équipements collectifs du 9 octobre 2018,

***Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec 1 Abstention :***

**Article 1 :** **approuve** la répartition et le versement de l'enveloppe financière allouée au dispositif « sport et rayonnement » pour la saison 2018/2019, selon les modalités définies précédemment,

**Article 2 :** **autorise** la sollicitation de 5 000 € de crédits supplémentaires par voie de redéploiement de crédits,

**Article 3 :** **autorise** le président ou son représentant à signer les conventions y afférentes.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 183-18 C

Objet de l'acte : RD - Approbation du montant de la subvention 2018 allouée aux clubs sportifs concourant au rayonnement de l'agglomération et accomplissant des missions d'intérêt général

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 3 - Aux clubs sportifs professionnels

Date de l'acte : 25 octobre 2018

Annexe : Convention entre Grand Chambéry et les clubs sportifs;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20181025-lmc1H21405H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21405H1

Date de transmission en Préfecture : 09 novembre 2018

Date de réception en Préfecture : 09 novembre 2018